

Prestations

EPION

Traitements stationnaires	
100 % des frais restant après la contribution de l'assurance légale	
80 % des frais si l'assurance légale ne participe pas	
Dans la région cible 2, les traitements stationnaires sont exclus en Suisse, mais sont couverts en Europe.	
Prestations hospitalières générales et hébergement et traitement dans une chambre à un ou deux lits	✓
Prestations médicales (y compris la pathologie, la radiologie, la tomodensitométrie, l'imagerie par résonance magnétique, la tomographie par émissions de positons et les soins palliatifs)	✓
Frais hospitaliers, y compris la salle d'opération, les soins intensifs et les laboratoires	✓
Opérations et anesthésie	✓
Opérations ambulatoires remplaçant les soins intensifs	✓
Médicaments et bandages	✓
Physiothérapie, massages inclus	✓
Thérapies, y compris l'ergothérapie, l'héliothérapie, l'hydrothérapie, les inhalations, les cataplasmes, les bains médicaux, le traitement par le froid et par la chaleur, l'électrothérapie	✓
Aides et appareils thérapeutiques	✓
Prestations liées à la grossesse et à l'accouchement, prestations d'une sage-femme ou d'un maïeuticien à l'hôpital Le temps d'attente est de 10 mois	✓
Complications liées à la grossesse et à la naissance Le temps d'attente est de 10 mois	✓
Soins des nouveau-nés des critères spécifiques sont d'application, veuillez consulter les conditions spéciales	✓
Traitement du cancer, médicaments et soins médicaux oncologiques, y compris la chirurgie reconstructrice après un cancer du sein	✓
Transplantation de moelle osseuse et/ou d'organes (frais pris en charge pour le donneur et le receveur)	✓
Psychothérapie stationnaire Le temps d'attente est de 10 mois	✓
Accueil d'un parent pour les traitements stationnaires des enfants de moins de 12 ans	✓
Soins à domicile et aide aux tâches domestiques à la place d'un séjour en hôpital	✓
Post-traitements stationnaires	✓
Transport vers l'hôpital le plus proche adapté aux premiers soins suite à un accident ou un cas d'urgence	✓

Prestations

EPION

Traitements ambulatoires	
100 % des frais restant après la contribution de l'assurance légale 80 % des frais si l'assurance légale ne participe pas, avec un maximum de EUR 1'000 par année d'assurance	
Prestations médicales (y compris la pathologie, la radiologie, la tomodensitométrie, l'imagerie par résonance magnétique, la tomographie par émissions de positons et les soins palliatifs)	✓
Thérapie anticancéreuse, médicaments et prestations médicales d'oncologie	✓
Prestations liées à la grossesse et à l'accouchement, prestations d'une sage-femme ou d'un maïeuticien Le temps d'attente est de 10 mois	✓
Complications liées à la grossesse et à la naissance Le temps d'attente est de 10 mois	✓
Orthophonie accord écrit nécessaire avant le début du traitement	✓
Psychothérapie ambulatoire accord écrit nécessaire avant le début du traitement, le temps d'attente est de 10 mois	✓
Médicaments et bandages	✓
Physiothérapie, massages inclus	✓
Thérapies, y compris l'ergothérapie, l'héliothérapie, l'hydrothérapie, les inhalations, les cataplasmes, les bains médicaux, les traitements par le froid et par la chaleur, l'électrothérapie	✓
Aides et appareils thérapeutiques des plafonds spécifiques sont d'application, veuillez consulter les conditions spéciales	✓
Transport vers le médecin ou l'hôpital le plus proche adapté aux premiers soins suite à un accident ou un cas d'urgence, par des services de secours reconnus dans des moyens de transport adaptés à la situation	✓

Traitements thérapeutiques et alternatifs	
Traitement par un naturopathe : 1'250 EUR par année d'assurance et par assuré	✓
Traitement par un ostéopathe : 1'250 EUR par année d'assurance et par assuré	✓
Traitement par un chiropracteur : 1'250 EUR par année d'assurance et par assuré	✓
Traitement par un médecin pratiquant la médecine traditionnelle chinoise : 1'250 EUR par année d'assurance et par assuré	✓
Médicaments valablement prescrits dans le cadre de ces thérapies : 1'250 EUR par année d'assurance et par assuré	✓

Soins optiques	
Lunettes, lentilles de contact et contrôle de la vue : 300 EUR par année d'assurance et par assuré	✓
Opération LASER : 1.000 EUR pour les deux yeux sur la durée du contrat. Conditions spécifiques sont d'application, consultez les conditions spéciales.	✓

Prestations

EPION

Prestations dentaires générales	
100 % solde restant après intervention caisse 80 % des frais hors intervention caisse	
Deux examens dentaires préventifs par année contractuelle	✓
Examen radiographique	✓
Détartrage et polissage	✓
Prestations pour la muqueuse orale et les maladies gingivales	✓
Plombages simples	✓
Prestations chirurgicales, extractions, traitements du canal radiculaire	✓
Orthèse	✓
Prestations dentaires suite à un accident	✓
Prestations dentaires complètes	
100 % solde restant après intervention caisse 80 % des frais hors intervention caisse € 1'000 par année d'assurance d'ancienneté, avec un maximum de € 4'000 à partir de la quatrième année, le temps d'attente est de 10 mois	
Réparation dentaire (par ex. prothèses, attaches orthodontiques et couronnes dentaires, inlays)	✓
Prestations d'implantologie	✓
Travaux de laboratoire et matériaux pour les prothèses dentaires	✓
Devis et plan de traitement	✓
Prestations dentaires suite à un accident	✓
Orthodontie	
Frais d'orthodontie : 800 EUR par année, avec un maximum de 3'200 EUR sur la durée du contrat le temps d'attente est de 10 mois. Conditions spécifiques sont d'application, consultez les conditions spéciales.	✓